



je t'aime  
  
 mamie

Pixiz

Les annonces se succèdent à une cadence infernale contre les fonctionnaires et agents publics.

Du ministre de l'Action et des Comptes publics qui confirme le gel de la valeur du point d'indice pour 2018 et la réinstauration d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie, au Président de la République qui veut différencier la valeur du point d'indice dans les 3 versants de la Fonction publique, la coupe est pleine.

Et ce sans compter les suppressions d'effectifs à venir et la future hausse de la CSG.

Même le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), rejeté par nos trois organisations syndicales en raison notamment de son insuffisance notoire pour valoriser les carrières verrait son calendrier de mise en œuvre reporté.

Ce n'est malheureusement pas une surprise pour nos organisations. En effet, nous avions indiqué, lors des concertations de l'époque, que le calendrier d'application (2017-2020) se faisait sans aucune garantie car sous un nouveau quinquennat. Nous avions raison !

Ceci rappelé, il est parfaitement inacceptable que le gouvernement cherche, par ce biais, à faire encore des économies supplémentaires sur le dos des agents !

Au regard de ces attaques simultanées contre le statut général des fonctionnaires et contre leur pouvoir d'achat et leur carrière, nos trois organisations syndicales tiennent à rappeler leurs principales revendications :

- Renforcement du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers.
- Défense de la revalorisation unique et uniforme de la valeur du point d'indice.
- Ouverture de négociations sur l'amélioration véritable des carrières avec des grilles indiciaires attractives,
- Non-rétablissement du jour de carence,
- Créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin et arrêt des suppressions de postes.
- Mesures fortes pour promouvoir l'égalité professionnelle.

Communiqué commun des OS



*Information importante pour nos collègues chargés de l'accueil*

Se faire traiter de façon agressive de « mamie », alors que vous avez moins de 30 ans, n'est pas répréhensible pour notre Direction qui a refusé de faire un courrier. Il est demandé aux agents d'être corrects aimables et même souriants, ceux-ci apprécieraient un peu de soutien. La règle étant que le terme soit donc non concordant avec celui qui le reçoit reste donc à exploiter « papi, groslard, tas d'os » . Le concours est ouvert

**TAXE D'HABITATION OÙ EN EST-ON ?**

Cette taxe concerne un peu plus de 27 millions de locataires et de propriétaires, et rapporte environ 22 milliards d'euros aux communes et intercommunalités. Aujourd'hui, certains ménages (pas moins de 4 millions) en sont totalement exonérés. Il s'agit de ceux qui affichent un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 10 000€ par an et par part, ainsi que les veufs et les veuves sous certaines conditions. Notre président, Emmanuel Macron, juge cette taxe : - « **injuste** », car son montant ne dépend pas des revenus du contribuable, mais des valeurs locatives estimées par le fisc à partir d'une grille d'analyse datant des années 1970] - « **inéga**le », car son montant varie fortement d'une commune à une autre. Dès 2018, suite aux promesses électorales d'Emmanuel Macron, les contribuables déclarant un revenu fiscal de référence de 20 000€ par an et par part fiscale, verront leur taxe diminuer d'un tiers. Ce processus sera renouvelé en 2019, puis en 2020, année où ces contribuables ne devraient plus payer de taxe d'habitation.

**Si à terme, 20 % des ménages les plus aisés continueront de payer la taxe d'habitation, cette mesure ne sera pas sans conséquences sur les finances des collectivités. Le manque à gagner par celles-ci sera répercuté sur l'ensemble des citoyens . En effet, le gouvernement promet de compenser cette perte par le versement d'une part d'un impôt national ou de la CSG.**

